
PARTIE I

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

1. Introduction générale et portée de l'étude

L'objectif global de cette étude consiste à identifier le positionnement des agriculteurs wallons dans la ruralité de demain tout en réarticulant leurs rôles par rapport aux attentes de la société en Région wallonne. Les sections 2 et 3 de cette première partie précisent cet objectif global ainsi que les concepts.

L'approche développée prend appui, dans un premier temps, sur le concept de multifonctionnalité en agriculture à partir duquel un état des lieux de la situation actuelle mérite d'être réalisé. Cet état des lieux doit notamment permettre de mettre en évidence les avantages et contraintes liés à l'implication des agriculteurs dans ces rôles alternatifs ainsi que les facteurs de motivation et de blocage relatifs à leur appropriation. Par ailleurs, il convient également d'intégrer une dimension prospective dans l'analyse. Dans un deuxième temps, le positionnement des agriculteurs wallons mérite d'être confronté aux besoins et attentes des autres acteurs du monde rural partant du postulat que l'articulation entre l'agriculture et la société peut être réactivée, d'une part, à partir du moment où les agriculteurs ont une meilleure perception de ce que la société attend d'eux et, d'autre part, à travers une communication accrue entre les milieux agricole et rural.

Diverses activités ont été menées afin d'atteindre cet objectif et sont décrites à la section 4 consacrée au processus de la recherche. Elles peuvent être brièvement synthétisées comme suit :

- Inventaire des outils existants en Région wallonne et des travaux réalisés antérieurement, définition des concepts et hypothèses (approche bibliographique) ;
- Sélection des sites d'étude sur base d'un zonage de la ruralité wallonne en vue de tenir compte de la diversité des contextes (exploitation de la banque de données CAPRU) ;
- Analyse exploratoire des 12 communes sélectionnées (contacts avec les acteurs locaux) ;
- Analyse de la multifonctionnalité de l'agriculture en Région wallonne (enquête auprès de 187 agriculteurs) ;
- Identification des attentes et besoins du monde rural vis-à-vis de l'agriculture wallonne et des pistes de partenariats entre acteurs (ateliers de travail avec les acteurs du monde rural).

Enfin, la section 5 est consacrée aux définitions et à la terminologie utilisée dans cette étude.

Concernant la structure de ce rapport, outre la première partie dont le contenu vient d'être précisé ci-dessus, elle s'organise en 4 parties distinctes :

- Le contexte de l'étude qui s'articule lui-même sur les trois axes suivants : la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, les attentes de la société vis-à-vis des agriculteurs et la mise en relation des fonctions de l'espace agricole et rural avec les attentes de la société (Partie II);
- Les résultats de l'enquête sur la multifonctionnalité menée auprès des agriculteurs. Ces résultats sont organisés en 8 sections dont le contenu sera détaillé en guise d'introduction à la présentation des résultats (Partie III) ;
- Les résultats des ateliers de travail présentant, d'une part, les pistes de réflexion soumises aux groupes de discussion et, d'autre part, la compilation des avis recueillis quant à l'identification des attentes et besoins du monde rural vis-à-vis de l'agriculture wallonne et quant aux opportunités de partenariats entre acteurs (Partie IV). C'est également dans cette partie que sont formulées les recommandations ;
- Les conclusions (Partie V).

2. Hypothèses de base

Le point de départ de la réflexion sur la diversification des activités agricoles est qu'il devient impératif de mettre en œuvre des actions limitant le phénomène de réduction de la population agricole et permettant de maintenir les revenus des exploitations agricoles. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la multifonctionnalité en agriculture est devenue une préoccupation dans tous les Etats de l'Union Européenne. Cependant, ce concept n'est pas encore bien perçu ni par les agriculteurs ni par le reste de la société.

La prise de conscience des différentes fonctions de l'agriculture entraîne des possibilités de diversification dans de nombreux domaines : nouveaux produits, nouvelles qualités pour les produits existants, nouveaux modes de commercialisation et nouveaux services. Parmi ces nouveaux services, on cite habituellement, l'éducation, la gestion des patrimoines naturels et paysagers ainsi que le tourisme. Cependant, la mise en œuvre de la multifonctionnalité ce n'est pas seulement se rendre compte que toutes ces fonctions existent ou qu'elles devraient être développées mais c'est aussi informer les agriculteurs et la société pour leur donner les moyens de coordonner les aptitudes des uns avec les attentes des autres. En effet, toutes ces activités alternatives sont loin d'être applicables dans toutes les exploitations et elles ne sont pas toutes porteuses de réussite. Il faut que ces activités puissent être rentables, qu'elles soient adaptées aux caractéristiques de l'exploitation et aux aptitudes de l'exploitant et de sa famille et finalement, il faut qu'elles correspondent à une demande de la part de la société. Il y a donc encore un grand nombre de questions qui tournent autour de ce concept de multifonctionnalité.

Afin de clarifier la perception du concept de multifonctionnalité et de proposer des recommandations sur sa mise en pratique, il a été décidé de centrer l'étude sur deux axes très concrets.

Le premier axe concerne un ensemble de services qui pourraient être rendus (ou qui sont déjà rendus) par les agriculteurs grâce aux qualifications et aux équipements dont ils disposent en lieu et place de services qui doivent être assurés par les pouvoirs publics. Le terme « entretien des espaces verts » sera utilisé pour regrouper l'ensemble de ces services ; ils entrent dans les domaines de l'entretien des espaces naturels, des voiries et des sentiers touristiques. Plus concrètement, ces services comprennent le maintien de certains types milieux par la fauche ou le pâturage extensif, la fauche des bas-côtés des voiries, le déneigement des routes, la taille des haies ou encore l'entretien des fossés. La prise en charge de tels services par les agriculteurs pourrait avoir un impact positif tant pour les prestataires que pour demandeurs de ces services. Cependant, d'importantes questions concernant l'opinion des agriculteurs eux-mêmes sur la possibilité d'effectuer de tels travaux ou le mode de rémunération restent sans réponse. L'étude tentera donc de trouver réponse à ces questions et d'identifier d'autres services qui pourraient être rendus par les agriculteurs.

Le deuxième axe de l'étude est consacré au tourisme à la ferme. Ce genre d'activité semble connaître un certain essor et représenterait un moyen de maintenir les revenus agricoles à un niveau acceptable tout en laissant à l'agriculteur le temps de réaliser d'autres activités. Néanmoins, la conversion des bâtiments d'une ferme en une infrastructure touristique satisfaisant les attentes du public demande des investissements importants. Il convient donc d'étudier ce phénomène en détail afin d'en évaluer le potentiel de manière objective. A cette fin, des informations portant sur la mise en œuvre et sur l'organisation d'un tel service permettront de relever les contraintes, les avantages, les faiblesses et les forces liés au développement du tourisme à la ferme en Wallonie.

Les hypothèses sur lesquelles se base la présente étude sont issues de la réflexion suivante :

- La ruralité de demain se caractérise par la prise de conscience des multiples fonctions de l'espace rural et des agriculteurs qui en sont le pilier principal.
- Les consommateurs se sont habitués à l'abondance et à la diversité des produits alimentaires mis à leur disposition. Etant donné que la sécurité alimentaire ne représente plus un grand souci dans notre société, elle est demandeuse d'autres services vis-à-vis des agriculteurs.
- Le rôle des agriculteurs en matière d'environnement est déjà reconnu depuis la réforme de la PAC de 1992 et ce rôle est sans cesse renforcé au fil des réformes successives. A l'heure actuelle, la multifonctionnalité est toujours très centrée sur des considérations environnementales.
- Les agriculteurs cherchent à se diversifier et à mieux valoriser à la fois leurs facteurs de production et leurs productions en elles-mêmes pour améliorer leurs revenus. Il est important d'encourager ces démarches qui permettent de maintenir l'emploi agricole et de maintenir la population rurale.
- La Politique Agricole Commune accorde de l'importance aux exploitations les moins compétitives et prend des mesures pour les inciter à se maintenir grâce à la diversification de leurs activités.
- Toutes les exploitations ne réagissent pas de la même manière aux incitations gouvernementales mises en place pour encourager la diversification de leurs activités.
- L'idéal serait que les agriculteurs puissent se diversifier en allant à la rencontre des nouvelles attentes de la société tout en tenant compte de leurs aptitudes et des atouts de leur exploitation.
- Cela amène à suggérer que l'établissement de partenariats entre les agriculteurs et d'autres acteurs du monde rural dans des domaines tels que la gestion des espaces verts permettraient de promouvoir la multifonctionnalité et que ces partenariats bénéficieraient aux deux (ou multiples) parties. D'autre part, les activités liées au tourisme et aux loisirs à la ferme représentent un bon moyen de restaurer le dialogue entre les agriculteurs et le reste de la population.

3. Objectifs de l'étude

L'objectif global est d'identifier le positionnement des agriculteurs dans la ruralité de demain en prenant en compte les opinions des différents acteurs du monde rural. En d'autres termes, l'étude se propose d'analyser les opportunités et contraintes relatives à une meilleure implication de l'agriculteur dans la ruralité, lui procurant des revenus complémentaires autorisant le maintien son activité tout en assurant des services susceptibles de répondre aux attentes et aux besoins de la société en marge de la production de matières premières.

Afin d'atteindre cet objectif, les questions de recherche auxquelles cette étude tentera de répondre ont été identifiées :

- Quelles sont les caractéristiques des exploitations déterminantes dans le choix de se lancer dans la diversification et dans la réussite de ce projet ?
- Existe-t-il certains types de diversification mieux appropriés à certaines exploitations ?
- Comment les politiques mises en place actuellement soutiennent-elles l'établissement de partenariats entre les différents acteurs du monde rural ?
- Quels sont les facteurs de réussite de ces partenariats et les facteurs de blocage ?
- Quels sont les services publics qui peuvent être rendus par les agriculteurs ?
- Quelles sont les modalités de mise en œuvre d'un système d'échange de services?
- Quels sont les contraintes, les avantages, les faiblesses et les forces liés au développement du tourisme à la ferme ?
- Dans quelle mesure le développement du tourisme à la ferme permet aux agriculteurs d'avoir un revenu complémentaire suffisant pour le maintien de leur activité ?

4. Le processus de recherche

Les activités réalisées sont regroupées en 6 phases présentées dans les sections qui suivent : la sélection des communes, la caractérisation des communes sélectionnées, la synthèse bibliographique, les enquêtes auprès des agriculteurs, l'analyse des résultats obtenus lors de ces enquêtes et l'organisation des ateliers de restitution.

4.1 Sélection des communes

Une procédure de sélection des communes a été mise au point afin d'opérer un choix raisonné de communes. Compte tenu des contraintes de temps et des moyens disponibles, 13 communes ont été retenues.

Différents critères ont été pris en compte afin d'obtenir un panel de communes à la fois diversifié et pertinent en relation avec le sujet d'étude.

Les communes ont tout d'abord été classées sur base de deux critères :

1. La longueur des voiries communales (année 1999)
2. Le rapport du nombre de gîtes à la ferme au nombre d'exploitations (année 2004)

Le choix du premier indicateur est en lien avec le premier axe de l'étude et se justifie par le fait que les communes qui possèdent la plus grande longueur de voiries sont susceptibles d'avoir le plus besoin des agriculteurs pour assurer les services liés à l'entretien de celles-ci.

Le deuxième axe d'étude étant le tourisme à la ferme, il est essentiel que les communes visitées aient un certain caractère touristique et qu'il soit possible d'administrer le questionnaire à un nombre représentatif d'exploitations pratiquant ce genre d'activité. Ce deuxième indicateur a donc été choisi pour refléter l'essor du tourisme à la ferme dans les exploitations agricoles de chaque commune.

Ce premier classement des communes est basé sur le principe de l'analyse multicritère. Le score final à la base de la classification est obtenu en additionnant la position de chacune des communes par rapport aux deux critères choisis. Sur base de ce score final, on obtient 9 groupes de communes dont le score varie de 2 à 10.

Les communes choisies prioritairement sont celles qui ont obtenu le meilleur score (le score le plus faible) par rapport aux deux critères énoncés.

Des contraintes additionnelles ont été appliquées afin de départager les communes ayant accumulé le même score :

1. Les communes sélectionnées doivent être des communes rurales. Le critère simple reposant sur un seuil de densité de population de 150 hab./km² a été retenu. Les communes dépassant ce seuil ont été écartées.

2. L'échantillon sélectionné doit être représentatif du niveau de richesse des communes. Ce niveau de richesse est appréhendé, de manière approchée, à travers le niveau de revenu moyen imposable par habitant. Cinq classes de revenu ont été délimitées, de la plus pauvre à la plus riche.
3. L'échantillon sélectionné doit être représentatif des différentes dynamiques démographiques et résidentielles telles que définies par la typologie sur la rurbanisation en Région wallonne (DOGOT Th., 2004). Cette approche permet de tenir compte de la diversité contextuelle du monde rural wallon.
4. L'échantillon doit comporter au moins une commune de chaque province.
5. En cas de dilemme entre plusieurs communes, celle qui comporte le plus d'exploitations agricoles sera choisie prioritairement.

Le résultat de cette procédure a permis de retenir les 13 communes présentées dans le tableau 1. Ce tableau mentionne également les principaux caractères discriminants ayant orienté cette sélection. Les tableaux 2, 3 et 4 précisent la distribution des communes sélectionnées en fonction de leur niveau de richesse (tableau 2), du type de dynamiques démographique et résidentielle (tableau 3) et de leur localisation (tableau 4).

Tableau 1 – Liste des communes sélectionnées et principaux caractères discriminants

Communes sélectionnées	Principaux caractères discriminants
Bastogne	Bastogne est l'une des 4 communes du premier groupe accumulant le meilleur score.
Bouillon	Bouillon appartient également au premier groupe. Cette commune enregistre un certain déclin démographique et possède un niveau de revenu un peu plus élevé que Bastogne.
Stoumont	Stoumont appartient au 2 ^{ème} groupe selon le classement multicritère. Deux communes de la province de Liège se retrouvent dans le 2 ^{ème} groupe du classement : Trois-Ponts et Stoumont. Trois-Ponts possède une dynamique résidentielle modérée alors que Stoumont enregistre une dynamique résidentielle en forte croissance. C'est sur cette base que cette commune a été choisie.
Walcourt	Walcourt appartient au 2 ^{ème} groupe du classement. Couvin y figure également mais Walcourt a été choisie car sa longueur de voiries est la plus grande. Walcourt se caractérise également par un niveau de richesse élevé.
Houffalize	Houffalize appartient au 3 ^{ème} groupe du classement. Elle a été choisie car elle a enregistré une croissance modérée en termes de dynamiques démographique et résidentielle. Elle se distingue en outre de Bastogne au niveau de l'offre en hébergement à la ferme.
Bertrix	Issue du 3 ^{ème} groupe, Bertrix possède une longueur de voiries très importante tout en appartenant à une classe de revenu plutôt faible (mais plus élevé que Bastogne et Houffalize).

Communes sélectionnées	Principaux caractères discriminants
Frasnes-lez-Anvaing	Première commune du Hainaut apparaissant dans le classement (4 ^{ème} groupe), cette commune a également été choisie pour représenter les communes en déclin sur le plan démographique au cours des deux dernières décennies. Frasnes a été choisie plutôt que Chimay ou Beaumont car sa longueur de voiries est nettement plus importante.
Ambève	Ambève a été choisie plutôt que Aywaille ou Stavelot (toutes les 3 appartiennent au 4 ^{ème} groupe du classement) car sa longueur de voiries est nettement plus importante mais aussi parce que cette commune comporte un plus grand nombre d'exploitations.
Rochefort	Rochefort appartient au 4 ^{ème} groupe et a été choisie plutôt que Ciney (dynamique modérée) car elle figure dans les communes en croissance sur le plan des dynamiques démographique et résidentielle.
Mettet	Mettet appartient au 4 ^{ème} groupe et a été choisie pour sa longueur de voiries. Mettet figure également dans le groupe de communes en croissance sur le plan des dynamiques démographique et résidentielle.
Incourt	Incourt fait partie du 5 ^{ème} groupe et a été choisie pour représenter le Brabant wallon mais aussi pour sa dynamique résidentielle qui connaît une forte croissance ainsi que pour son niveau de richesse élevé.
Braives	Cette commune a été choisie pour représenter la région de la Hesbaye liégeoise, zone de grandes cultures intensives. Braives est la commune de cette zone qui possède la plus longue voirie et qui possède également le plus grand nombre d'exploitations.
Froidchapelle	Froidchapelle appartient également au 5 ^{ème} groupe. Ce 5 ^{ème} groupe comporte un certain nombre de communes du Hainaut mais Froidchapelle convient mieux du fait du son caractère touristique et de son niveau de revenu très bas.

Carte 1 – Localisation des communes sélectionnées

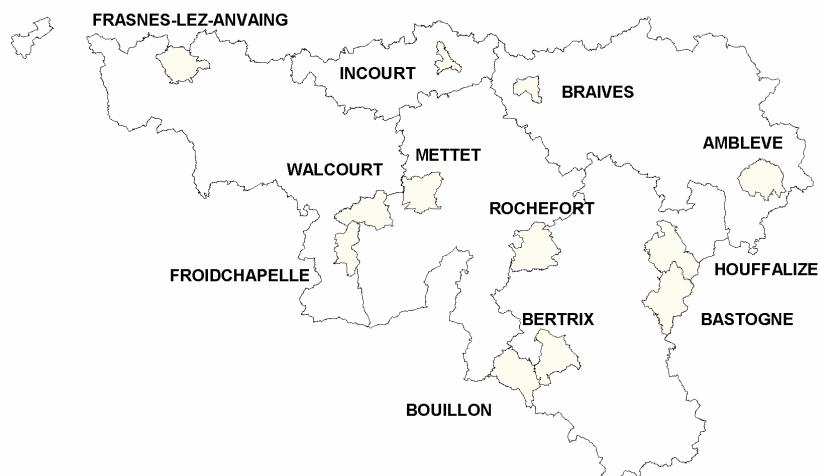


Tableau 2 – Distribution des communes sélectionnées en fonction du niveau de revenu de la population

Classe	Critère	Effectif
1	< 8 073 €/hab.	4
2	8 073 – 9 149 €/hab.	3
3	9 149 – 10 760 €/hab.	3
4	10 760 – 12 000 €/hab.	2
5	> 12 000 €/hab.	1

Tableau 3 – Distribution des communes sélectionnées en fonction de leur dynamique démographique et résidentielle

Classe	Critère	Effectif
1	en déclin	2
2	en croissance modérée	5
3	en croissance	3
4	en forte croissance	3

Tableau 4 – Distribution des communes sélectionnées en fonction de leur localisation

Province	Effectif
Brabant wallon	1
Hainaut	2
Liège	3
Luxembourg	4
Namur	3

4.2 Caractérisation des communes

Une caractérisation approfondie des 13 communes sélectionnées a été réalisée. Cette caractérisation, qui s'appuie sur les données quantitatives de la banque de données CAPRU, a permis de cerner de manière plus précise les spécificités des communes sélectionnées. Une fiche a été élaborée pour chaque commune. Ces fiches sont présentées en annexe 1.

4.3 Synthèse bibliographique

La synthèse bibliographique reprend des éléments récents qui concernent la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et les outils existants pour sa mise en œuvre. Par ailleurs, une synthèse des différents travaux traitant des attentes et des besoins du monde rural vis-à-vis de l'agriculture menés antérieurement permet de faire le point sur la question et de capitaliser les acquis. La synthèse reprend également des éléments ayant trait aux deux cas d'études retenus à savoir l'entretien des espaces verts et le tourisme à la ferme.

4.4 Enquêtes auprès des agriculteurs

La phase d'enquête auprès des agriculteurs représente une étape clef dans le processus de recherche et elle comprend différentes activités. La première activité a été de déterminer la structure de l'échantillon des exploitations. Ensuite, un questionnaire a été élaboré avant d'être administré dans les exploitations sélectionnées.

4.4.1 Echantillonnage

Les 13 communes sélectionnées rassemblent 1 603 exploitations agricoles soit environ 9% du nombre d'exploitations recensées en Région wallonne en mai 2004. En vue d'assurer une bonne représentativité, un taux d'échantillonnage d'environ 15% a été visé, portant la taille de l'échantillon à 240 exploitations.

La répartition des exploitations de l'échantillon au sein des 13 communes tient compte de l'importance relative du nombre total d'exploitations recensées dans chacune des communes. En termes d'objectif, ce sont finalement 220 exploitations qui seront retenues en utilisant deux niveaux de sondage :

- 10 exploitations dans les quatre communes qui en comptent moins de 100 exploitations;
- 20 exploitations dans les neuf communes où l'on recense plus de 100 exploitations.

Le tableau 5 présente la distribution des exploitations par commune ainsi que la structure de l'échantillon.

Tableau 5 - Distribution des exploitations agricoles par commune et structure de l'échantillon

Communes sélectionnées	Nombre d'exploitations agricoles en 2004	Echantillonnage proportionnel	Echantillon objectif
1. Frasnes-lez-Anvaing	247	38	20
2. Bastogne	215	33	20
3. Amblève	195	30	20
4. Houffalize	145	22	20
5. Mettet	144	22	20
6. Walcourt	128	20	20
7. Bertrix	118	18	20
8. Rochefort	103	16	20
9. Froidchapelle	93	14	20
10. Stoumont	58	9	10
11. Bouillon	55	8	10
12. Incourt	52	8	10
13. Braives	50	8	10
Totaux	1 603	246	220

Source : INS – Recensement agricole et horticole de mai 2004

Lors de la sélection des exploitations agricoles, la pratique d'une activité touristique à la ferme a été prise en considération. Une contrainte supplémentaire imposée lors de l'échantillonnage est que l'échantillon sondé soit composé à hauteur d'environ 10% par des exploitations pratiquant une activité touristique, soit 22 exploitations. Le tableau 6 présente une structure indicative de ce sous-échantillon sur base des données relatives aux gîtes à la ferme.

Tableau 6 - Distribution par commune des exploitations agricoles avec gîte à la ferme et structure du sous-échantillon

Communes sélectionnées	Nombre d'exploitations agricoles en 2004	Nombre d'exploitations avec gîte à la ferme	Sous-échantillon
1. Frasnés-lez-Anvaing	247	1	1
2. Bastogne	215	7	4
3. Amblève	195	0	0
4. Houffalize	145	4	3
5. Mettet	144	0	0
6. Walcourt	128	1	1
7. Bertrix	118	2	2
8. Rochefort	103	3	3
9. Froidchapelle	93	4	3
10. Stoumont	58	3	2
11. Bouillon	55	2	2
12. Incourt	52	2	1
13. Braives	50	0	0
Totaux	1 603	29	22

Sources : INS – Recensement agricole et horticole de mai 2004
CGT – Liste des hébergements reconnus en 2005

Par ailleurs, la sélection des exploitations aurait également pu être guidée par d'autres paramètres pouvant influencer le comportement des agriculteurs. Plusieurs facteurs avaient été jugés pertinents tels que la présence d'un successeur, la main-d'œuvre disponible sur l'exploitation, etc. Cependant, il n'est pas aisé d'obtenir des informations aussi précises concernant les exploitations en raison de leur confidentialité. Le principal critère additionnel utilisé concerne l'âge du chef d'exploitation en vue d'obtenir une bonne répartition de l'échantillon dans les différentes classes d'âge.

4.4.2 Conception du questionnaire

La première phase de l'élaboration du questionnaire a consisté à resituer le rôle du questionnaire par rapport aux objectifs visés par l'étude afin de déterminer son contenu de manière pertinente.

Sur cette base, le questionnaire proposé s'articule sur deux parties : la première partie se concentre sur l'objectif global de l'étude qui consiste à identifier le positionnement des agriculteurs dans l'agriculture

de demain et la seconde partie est centrée sur les deux cas d'étude concrets qui ont été retenus à savoir les services d'entretien paysager et le tourisme à la ferme.

Les objectifs spécifiques de ce questionnaire ont été répertoriés avant la rédaction des questions proprement dites. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Identifier les activités de diversification pratiquées et en comprendre leur fonctionnement et mise en place ;
2. Déterminer si les mesures agri-environnementales permettent d'établir des liens entre les agriculteurs et les autres acteurs du monde rural ;
3. Evaluer la valeur économique des activités de diversification dans l'exploitation ;
4. Identifier les partenaires des agriculteurs ;
5. Connaître l'opinion des agriculteurs concernant les différents rôles qu'ils peuvent jouer dans la ruralité d'aujourd'hui et demain en général ;
6. Connaître l'opinion des agriculteurs concernant la possibilité d'effectuer des prestations dans le cadre de l'entretien de voiries et de l'aménagement de sentiers touristiques ;
7. Déterminer les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques liés au tourisme à la ferme, du point de vue des agriculteurs.

La première ébauche du questionnaire a été rédigée de manière à obtenir les informations nécessaires pour atteindre les objectifs. Elle a fait l'objet de remaniements successifs effectués en tenant compte des remarques formulées par le Comité d'accompagnement, par diverses personnes ayant de l'expérience dans les enquêtes et suite aux essais effectués avec des agriculteurs.

Le questionnaire ainsi qu'un tableau reprenant les objectifs spécifiques en lien avec chaque question sont repris en annexe 2.

4.5 Analyse des résultats de l'enquête

Un formulaire d'encodage élaboré et une base de données ont été spécifiquement conçus afin de pouvoir saisir toutes les informations récoltées via les questionnaires y compris les informations issues de questions ouvertes ou de remarques émises par les agriculteurs. Cette démarche a permis de tenir compte de toutes ces informations dans l'analyse des données et de les restructurer en fonction du plan d'analyse.

La priorité de l'analyse a été donnée à une approche globale portant sur l'ensemble de l'échantillon mais elle a été complétée par une approche par commune reposant sur un support cartographique. Le recours au support cartographique permet de visualiser la distribution des observations et les éventuelles divergences liées à la localisation.

En ce qui concerne plus spécifiquement les questions ouvertes, un travail minutieux de dépouillement a permis de synthétiser les opinions individuelles et de veiller à conserver les nuances apparaissant dans les commentaires afin de restituer le plus fidèlement possible les informations recueillies. Ces opinions ont ensuite été organisées autour d'idées centrales déclinées en plusieurs niveaux de précision pour en améliorer la lisibilité, le tout prenant en compte la fréquence des occurrences.

4.6 Ateliers de travail dans les communes et discussions de groupe

Dans l'objectif de confronter la perception des agriculteurs quant aux rôles qu'ils ont à jouer dans la ruralité de demain avec les besoins et attentes des autres acteurs du monde rural, des ateliers de travail ont été organisés dans les différentes communes sélectionnées. Si l'approche par enquête cible exclusivement les agriculteurs, les réunions de restitution organisées dans les communes visent à recueillir le point de vue des autres acteurs ruraux par rapport à la thématique étudiée et plus précisément par rapport aux résultats qui leur seront présentés. Cette démarche fait entièrement partie du processus de recherche dans la mesure où les réactions des uns et des autres peuvent aider à mieux comprendre les difficultés relatives à la mise en œuvre de la multifonctionnalité au sein du territoire rural.

Les questions soulevées lors du débat sont donc principalement destinées à ces interlocuteurs afin de recueillir leur point de vue par rapport au positionnement des agriculteurs. La présence des agriculteurs vise à valider les résultats de l'enquête à laquelle ils ont participé et à leur permettre de réagir aux remarques émises par les autres acteurs.

Les ateliers de travail sont construits sur deux temps fort. Tout d'abord les participants assistent à la restitution des résultats des enquêtes auprès des agriculteurs ; la Cellule CAPRU se faisant en quelque sorte leur porte-parole. Dans un second temps, le débat est initié par une série de pistes de réflexion soumises à l'assemblée et s'appuyant sur les éléments transversaux issus de l'analyse de l'enquête.

En ce qui concerne le panel d'acteurs invités, une liste indicative des personnes ou organismes a été constituée et adaptée en fonction du contexte local. A titre d'information, ce panel concerne, selon les cas, tout ou partie des acteurs suivants :

- Les agriculteurs interrogés ;
- Le bourgmestre et le collège des échevins ;
- La Commission Locale pour le Développement Rural (CLDR) ;
- L'Office du tourisme et le Syndicat d'Initiative ou autres acteurs du tourisme ;
- Le Groupe d'Action Locale ;
- L'Agence de Développement Local ;
- Le(s) Contrat(s) de rivière ;
- Le Parc Naturel ;
- L'équipe locale de la FRW ;
- La Division de la Nature et des Forêts ou autres organismes de conservation de la nature ;
- Les antennes locales de la FWA ;
- Les ingénieurs des services extérieurs de la DGA ;
- Le centre culturel ;
- Les associations de réhabilitation de sentiers ;
- Les agro-industries (dans les communes où cela se justifie) ;
- L'asbl Accueil Champêtre en Wallonie ;
- Les autres acteurs du monde associatif au niveau local ;
- Les membres du Comité d'Accompagnement de la Cellule CAPRU.

5. Terminologie

5.1 Attentes des usagers et fonctions de l'espace rural

En tenant compte de la définition générale d'*une fonction* et des spécificités de l'activité agricole, une fonction de l'espace agricole peut se définir comme une relation entre une entité ancrée sur cet espace (parcelle ou groupe de parcelles d'usage agricole, haie, bâtiment agricole...) et une attente explicite d'un usager ou groupe d'usagers (agricoles ou non) vis-à-vis de cette entité. Chaque entité ou groupe d'entités, selon son état, est susceptible de répondre plus ou moins complètement à l'attente d'usagers directs ou indirects de cette entité, les usagers indirects se différenciant des usagers directs par leur absence de relations immédiates, de contacts et de pratiques, avec cette entité (RAPEY H. *et al.*, 2004).

L'attente exprime le souhait d'un usager relatif à l'état d'une entité. Selon l'usager, ce souhait peut être plus ou moins formulé, manifesté et variable, ce qui rend difficile le repérage exact des attentes et fonctions de l'espace à un instant donné (RAPEY H. *et al.*, 2004).

Il faut donc bien comprendre que les nouvelles fonctions de l'agriculture n'existent que parce que la société européenne y accorde de l'importance. Pour mettre en œuvre la multifonctionnalité, il est donc essentiel de percevoir les attentes de la société vis-à-vis du monde agricole et de les mettre en relation avec les entités susceptibles d'y répondre.

Dans le cadre de la présente étude, le repérage des attentes de la société s'est effectué dans un premier temps sur base des initiatives et projets déjà réalisés sur le sujet ainsi que sur base de l'opinion des représentants de groupes d'usagers. Ensuite, ces informations ont été complétées avec les résultats des ateliers de restitution (confer partie IV).

5.2 Qu'entend-on par diversification agricole ?

La diversification peut correspondre à différentes stratégies et il est dès lors indispensable de définir ce que l'on entend par diversification dans le cadre de cette étude. On peut différencier les stratégies visant la diversification des revenus agricoles de celles visant la diversification des revenus non agricoles. On peut également différencier la diversification qui se passe sur le site même de l'exploitation de la diversification qui s'effectue ailleurs. Il y a également lieu de différencier les diversifications qui sont en lien avec les productions (animales ou végétales) déjà existantes des diversifications non liées aux productions existantes et qui constituent soit de nouvelles productions, soit un autre type d'activité lié à l'agriculture comme l'hébergement touristique, l'accueil d'écoles ou encore l'entretien de voiries.

Dans le cadre de cette étude, on s'intéressera particulièrement à la diversification des revenus agricoles par des activités réalisées sur le site même de l'exploitation qu'elles soient liées ou non aux productions existantes.

Comme souligné dans l'introduction, il a été convenu de centrer la recherche autour de deux axes intitulés *l'entretien des espaces verts et le tourisme à la ferme*. Dans le cadre de cette étude, le terme « espaces verts » englobe trois types d'espaces : les espaces naturels à préserver, les infrastructures liées aux voiries

ainsi que les sentiers et promenades touristiques. Le thème sur le tourisme à la ferme concerne toutes les formes d'ouverture de la ferme que ce soit en matière de tourisme ou d'éducation et que ce soit de manière ponctuelle ou continue.

5.3 Vocabulaire relatif au tourisme à la ferme

Le décret relatif aux établissements d'hébergement touristique du 18 décembre 2003 abroge le décret organisant les gîtes ruraux, les gîtes à la ferme, les meublés de tourisme et les chambres d'hôte de 1981 et il redéfinit la classification des différents types d'hébergements repris ci-dessous.

- *Hébergement touristique de terroir* : tout établissement d'hébergement touristique situé hors d'un village de vacances, d'un parc résidentiel de week-end (*d'un terrain de camping touristique ou d'un terrain de caravanage* - Décret du 27 mai 2004, art. 56), à l'exclusion d'un établissement hôtelier ou d'un centre de tourisme social, portant une des dénominations suivantes :
 - a. « *gîte rural* » lorsqu'il est aménagé dans un bâtiment rural typique du terroir, indépendant et autonome ;
 - b. « *gîte citadin* » lorsqu'il est aménagé dans un bâtiment typique du terroir, indépendant et autonome, situé en milieu urbain ;
 - c. « *gîte à la ferme* » lorsqu'il est aménagé dans un bâtiment, indépendant et autonome, d'une exploitation agricole en activité ou à proximité immédiate de celle-ci ;
 - d. « *chambre d'hôtes* » lorsqu'il s'agit d'une chambre faisant partie de l'habitation unifamiliale, personnelle et habituelle du titulaire de l'autorisation, pour autant qu'elle ne soit pas située dans un bâtiment ou partie de bâtiment accueillant un débit de boissons ou un lieu de restauration ouvert au public ;
 - e. « *chambre d'hôtes à la ferme* » lorsqu'il s'agit d'une chambre d'hôtes aménagée dans une exploitation agricole en activité ;
 - f. « *maison d'hôtes* » lorsqu'il s'agit d'un immeuble comportant quatre ou cinq chambres d'hôtes ;
 - g. « *maison d'hôtes à la ferme* » lorsqu'il s'agit d'un immeuble comportant quatre ou cinq chambres d'hôtes à la ferme.
- *Meublé de vacances* : tout établissement d'hébergement touristique indépendant et autonome, situé hors d'un village de vacances, d'un parc résidentiel de week-end (*d'un terrain de camping touristique ou d'un terrain de caravanage* - Décret du 27 mai 2004, art. 56), à l'exclusion d'un établissement hôtelier, d'un centre de tourisme social ou d'un hébergement touristique de terroir ;
- *Camping à la ferme* : le camping touristique organisé par un exploitant agricole sur un terrain dépendant de son exploitation et n'accueillant aucune caravane de type résidentiel ;

Dans la présente étude, le terme « Tourisme à la ferme » englobe encore bien d'autres activités que l'hébergement. Ces activités sont définies ci-dessous.

Les fermes pédagogiques ouvrent leurs portes aux enfants dans le cadre scolaire. Véritables exploitations agricoles, elles ont pour objectif de faire découvrir l'agriculture d'aujourd'hui et le milieu rural dans toutes leurs composantes. Les fermes éducatives proposées aux enfants sont basées sur le fonctionnement réel de l'exploitation et selon les vrais rythmes des agriculteurs pour représenter la réalité du métier. Elles sont assurées par la présence active de l'agricultrice et/ou de l'agriculteur. On peut néanmoins distinguer deux types de projets. Il y a tout d'abord ceux qui ont l'exploitation comme activité principale et deuxièmement ceux qui ont l'accueil éducatif comme activité principale.

Les fermes gourmandes sont des étapes de restauration dans des fermes en activité proposant des menus composés principalement de produits issus de la ferme. La ferme Gourmande est une appellation déposée. L'obtention de l'agrément implique le respect de 3 conditions préalables :

- A. La ferme Gourmande doit fonctionner avec la présence active de l'agriculteur, de son conjoint ou d'un membre de sa famille travaillant sur l'exploitation ;
- B. Une de ces personnes détiendra l'accès à la profession de restaurateur-traiteur-organisateur de banquet ;
- C. L'exploitation doit fournir au moins une production animale.

Les fermes qui n'ont pas obtenu le label héritent d'une autre appellation, celle de « restaurant à la ferme ». Les fermes gourmandes sont aujourd'hui au nombre de 8 en Wallonie et les restaurants à la ferme, au nombre de 8.

Les points de vente à la ferme ne font pas partie à proprement parler des activités touristiques organisées au sein de l'exploitation mais ajoutent sans conteste à l'attrait touristique d'une ferme. Un point de vente n'est pas un commerce traditionnel car l'agriculteur est à la fois producteur, transformateur et vendeur. Les produits commercialisés proviennent principalement de l'exploitation et sont élaborés selon des méthodes de production fermières ou artisanales. Les produits de viande proviennent d'animaux élevés en plein air ou de manière extensive. La transformation des produits fermiers a lieu au sein de l'exploitation dans un atelier et selon un processus répondant aux normes d'hygiène en vigueur.

Les fermes de ressourcements donnent aux personnes stressées, débordées ou fatiguées, l'occasion de faire une pause, de faire le point, de prendre du recul ou tout simplement de reprendre des forces. Les fermes de ressourcement accueillent uniquement des personnes individuelles ou en couple. Le ressourcement à la ferme passe par la recherche de l'épanouissement à travers l'écoute active, la qualité d'un accueil sans jugement et surtout la possibilité de participer à une activité d'accompagnement ressourçante. Ces activités sont proposées en fonction d'un savoir-faire ou d'une spécialité de l'agricultrice et de son conjoint et durent entre 3 et 4 heures par jour.